

211C0248  
FR0004168045-OP003-RO02

1<sup>er</sup> mars 2011

- Décision de conformité du projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société.
- Maintien de la suspension de la cotation des actions de la société.

**EMAILVISION**

(Alternext)

- 1 - Dans sa séance du 1<sup>er</sup> mars 2011, l'Autorité des marchés financiers a examiné le projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société EMAILVISION déposé le 14 février 2011 en application des articles 235-4, 236-3 et 237-1 du règlement général par Oddo Corporate Finance, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée EMV Holdco<sup>1</sup>, cette dernière agissant de concert avec les sociétés Sophrosyne Capital LLC<sup>2</sup> et Conversion Capital Partners Ltd<sup>3</sup> (cf. Décision et Information 211C0182 du 15 février 2011).

Il est rappelé qu'à l'issue de la garantie de cours visant les actions EMAILVISION mise en œuvre par la société EMV Holdco du 24 septembre au 14 octobre 2010, au prix de 3,95 € par action, celle-ci détenait :

- directement 17 059 627 actions EMAILVISION représentant autant de droits de vote, soit 82,64% du capital et des droits de vote de cette société<sup>4</sup> ;
- de concert avec Sophrosyne Capital et Conversion Capital Partners, 20 423 694 actions EMAILVISION représentant autant de droits de vote, soit 98,94% du capital et des droits de vote de cette société.

Entre le 18 octobre et le 15 novembre 2010, EMV Holdco a acquis sur le marché, au prix de 3,95 € par action, 44 039 actions EMAILVISION supplémentaires représentant 0,21% du capital de cette société.

A ce jour, compte tenu des achats précités, EMV Holdco détient :

- directement 17 103 666 actions EMAILVISION représentant autant de droits de vote, soit 82,82% du capital et des droits de vote de cette société<sup>5</sup> ;
- de concert avec Sophrosyne Capital et Conversion Capital Partners, 20 467 733 actions EMAILVISION représentant autant de droits de vote, soit 99,11% du capital et des droits de vote de cette société, selon la répartition suivante :

|                             | Actions et droits de vote | % capital et droits de vote |
|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|
| EMV Holdco SAS              | 17 103 666                | 82,82                       |
| Sophrosyne Capital          | 1 038 602                 | 5,03                        |
| Conversion Capital Partners | 2 325 465                 | 11,26                       |
| <b>Total concert</b>        | <b>20 467 733</b>         | <b>99,11</b>                |

<sup>1</sup> Contrôlée par le fonds Francisco Partners II (Cayman) L.P., géré par la société de droit américain Francisco Partners.

<sup>2</sup> Laquelle agit pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, à savoir Sophrosyne Technology Fund Ltd, Compass Htv LLC et Compass Offshore HTV Pcc Ltd.

<sup>3</sup> Laquelle agit pour le compte de fonds et de clients dont elle assure la gestion, à savoir NPC Foundation, 65BR Trust, Natasha Foundation et M. William Twyman Comfort III.

<sup>4</sup> Sur la base d'un capital composé à cette date de 20 642 764 actions représentant autant de droits de vote.

<sup>5</sup> Sur la base d'un capital composé de 20 651 167 actions représentant 20 651 342 droits de vote.

L'initiateur s'engage irrévocablement à acquérir au prix unitaire de **3,95 €**, la totalité des 183 434 actions EMAILVISION existantes non détenues par lui, seul et de concert, représentant 0,89% du capital de la société, ainsi que 11 643 actions EMAILVISION susceptibles d'être créées jusqu'à la clôture de l'offre par exercice des options de souscription d'actions et des bons de souscription d'actions émis par la société<sup>6</sup>.

Les frais de négociation dans le cadre de l'offre publique de retrait seront à la charge des vendeurs.

L'initiateur a demandé à l'Autorité des marchés financiers de procéder au retrait obligatoire dès la clôture de l'offre publique de retrait quel qu'en soit le résultat.

Il est rappelé que :

- le cabinet Ricol Lasteyrie, représenté par Mme Sonia Bonnet-Bernard, a été mandaté comme expert indépendant par la société EMAILVISION en application de l'article 261-1 II du règlement général ;
- le projet de note d'information conjointe de l'initiateur et de la société EMAILVISION a été déposé le 14 février 2011 auprès de l'Autorité des marchés financiers et diffusé conformément aux articles 231-13 et 231-16 du règlement général.

- 2 - Dans le cadre de l'examen de la conformité du projet d'offre, l'Autorité des marchés financiers a pris connaissance de l'évaluation multicritères des actions EMAILVISION effectuée par l'établissement présentateur et du projet de note d'information conjointe de l'initiateur et de la société EMAILVISION, comportant notamment les éléments d'évaluation, l'avis motivé du conseil d'administration de EMAILVISION et le rapport de l'expert indépendant concluant à l'équité du prix proposé.

Après examen du projet d'offre publique dans les conditions prévues aux articles 231-20 à 231-22 et 237-2 du règlement général, l'Autorité des marchés financiers a considéré que les méthodes appliquées étaient conformes aux principes posés par le législateur et le règlement général, et a déclaré conforme le projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire en application de l'article 231-23 du règlement général, cette décision emportant visa du projet de note d'information conjointe des sociétés EMV Holdco et EMAILVISION, sous le n°11-057 en date du 1<sup>er</sup> mars 2011.

- 3 - Une nouvelle information sera publiée pour faire connaître le calendrier de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire après que la note d'information conjointe de l'initiateur et de la société EMAILVISION ayant reçu le visa de l'Autorité des marchés financiers, ainsi que les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général, auront été diffusées.

Dans cette attente, la cotation des actions EMAILVISION reste suspendue jusqu'à nouvel avis.

\_\_\_\_\_

---

<sup>6</sup> A savoir 2 202 options de souscription d'actions et 9 441 BSA non cotés, incessibles et détenus par des salariés et anciens dirigeants de la société EMAILVISION.